

Arrondissement de :
Céret

N°2020/14

Commune de LAMANERE 66230

Canton de :
Prats-De-Mollo

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Domaine : **5**
Sous-Domaine :
5.1

Séance ordinaire du Conseil Municipal du onze juillet deux mille vingt à neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LAMANERE, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame le Maire, Gisèle JUANOLE.

**Objet : Désignation
des délégués au
SYDEEL66**

Présents : Mesdames Démoulin Pierrette, MARGALEF Séverine,
Messieurs CUVILLIEZ Gérard, PUJOL Jacky, FONT Claude, LAÏLLE J.Paul.
Formant la majorité des membres en exercice,

Le nombre de
conseillers
municipaux en
service est de :
Sept

Absent : Néant.

Empêché : Néant.

Procuration : Néant.

Secrétaire de séance : Monsieur LAÏLLE Jean-Paul.

CONVOCATION C.M
EN DATE DU :
07 juillet 2020

VU le CGCT et notamment les articles L.5211-8, L.5212-7 et L.5711-1,
VU les statuts du SYDEEL66, et notamment son article 8.1,
Madame le Maire expose qu'à la suite du renouvellement du Conseil
Municipal, il y a lieu d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant
au sein du SYDEEL 66 (Syndicat Départemental d'énergies et
d'électricité des Pays Catalan).

AFFICHAGE EN DATE
DU : 07/07/2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède à la désignation
au scrutin secret et à la majorité absolue d'un délégué titulaire et d'un
délégué suppléant.

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 13/07/2020

A l'issue du 1er tour de scrutin, le dépouillement des votes a donné les
résultats suivants.

Nom et Prénom	Nombre de voix	Titulaire ou Suppléant
LAILLE Jean-Paul	7	Titulaire
FONT Claude	7	Suppléant

CERTIFIEE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
S/PREFECTURE LE :

Monsieur LAÏLLE Jean-Paul, titulaire et Monsieur FONT Claude,
suppléant ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués
au SYDEEL 66.

PAR PUBLICATION
LE :

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres
présents, signé au registre.

PAR DELEGATION
LE :

La convocation du C.M et le compte-rendu de la présente délibération ont
été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.
Lamanère, le 11 juillet 2020.

(Signature)
Prénom Nom

Le Maire,
Gisèle JUANOLE

Accusé de réception - Préfecture du
N° **RECEVU**
30 11 2020
**SOUS-PREFECTURE
DE CERET**



Juanole